



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 29
du 03 Mars 2022

ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, quel que soit sa catégorie, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE**. Certains ne sont pas à jour de celle-ci et doivent impérativement l'effectuer avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

Sans celle-ci il la licence ne pourra être validée et l'arbitre ne pourra aucunement officier la saison 2022/2023. Aucune dérogation ne sera faite.

Prenez donc dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec votre cardiologue ou si vous en avez pas, allez sur le site «Doctolib».

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 05 & 06 Mars 2022

- Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) .

Merci de contacter, à partir du samedi matin la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

FRAIS D'ARBITRAGE 1/8 DE FINALE DES COUPES X. BOUVIER ET R. GIRAUD

Message aux clubs concernés.

Le règlement des frais d'arbitrage à partir des 1/8 de finale des coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD sont les suivants :

- L'Arbitre Central + l'Arbitre assistant n°1 réglés par le club recevant.
- L'Arbitre Assistant n°2 réglé par le club visiteur.

Merci aux clubs concernés d'en prendre note.

ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES MODIFICATION

La commission de district de l'arbitrage vous informe des modifications suivantes pour le statut des éducateurs et plus particulièrement sur le suivi réalisé par les arbitres lors des rencontres suivante :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

*L'objectif de cette modification porte essentiellement sur le fait que les arbitres officiellement désignés vérifient uniquement l'identité de l'éducateur inscrit sur la feuille de match **et non plus la concordance entre la liste déclarée auprès de la commission du statut de l'encadrement des équipes et l'identité de l'éducateur mentionnée sur la feuille de match.***

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories de veiller scrupuleusement **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant les 2 points indiqués ci-dessous (**modification :**

2^{ème} point) :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- **Après vérification (sans tenir compte de la liste des éducateurs diplômés), inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.**

Bien entendu, l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- **Lors de la réunion d'avant match**
- **Lors de la rencontre sur le banc de touche**
- **Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre**

Ainsi dans la rubrique règlement locaux il faudra mettre **vérification effectuée et présence des éducateurs**

Mise en application immédiate

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas en plus de noter du n° de maillot, de bien vouloir aussi noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club.
Trop d'arbitres oublient ces éléments lors de la rédaction du rapport.

PASS' VACCINAL

Suite à l'entrée en vigueur du Pass' vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés, même temporairement, d'en informer obligatoirement par mail, la Commission et de saisir une indisponibilité sur le portail des Officiels. Cette indisponibilité pourra évoluer en fonction des directives sanitaires.

AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter une rencontre (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour alors qu'un arbitre est désigné, veuillez informer outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la deuxième matinée de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 a été programmée :

Le Samedi 5 mars 2022, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à CRUAS)

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2021/2022 ne sont pas concernés.

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette. Cet avis tient lieu de convocation.

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
ANDRÉ	MYLAN	District JAD
BENYEKHFLEF	ISLEM	District JAD
BENYEKHFLEF	MUSTAPHA	District JAD
CAILLET	VALENTIN	District JAD
CELLIER	TAO	District JAD
CHABOUD	ALEXANDRE	District JAD
DUSSAUD	ROMAIN	District JAD
DYOURI	YOUSRA	District JAD
EL MAERZGOUIOUI	TAREK	District JAD
EYRAUT	RAPHAËL	District JAD
FRAISSE	MATEO	District JAD
GAYET	CHARLIE	District JAD
GHEBBARI	JIMMY	District JAD
GOMAR	AYMERIC	District JAD
GOMES	CHRISTIAN	District JAD
JOURDAN	MATTEO	District JAD
JOYEUSAZ	KHAIS	District JAD
KHEBIBECHE	YANIS	District JAD
KRAU	SOLINE	District JAD
LAHOUSSE	SAMUEL	District JAD
LAMPIN	LUCAS	District JAD
MONTOYA	MÉLINA	District JAD
PHILIBERT	LEO	District JAD
ROCHE	ENZO	District JAD
ROMEGOUX	CLEMENT	District JAD
WADJIB	IMRANE	District JAD
YILDIZ	FATIH	District JAD

A défaut de votre présence, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

DERNIER RATTRAPAGE DES FORMATIONS CONTINUES DE TOUTES LES CATÉGORIES

ATTENTION ! C'est l'unique rattrapage, le samedi 19 mars 2022 (lieu et heure à déterminer) et aucun justificatif d'absence ne sera toléré.

Tous les arbitres sur la liste ci-après doivent être présent sinon ils seront pénalisés de 10 pts sur leur note d'assiduité.

Liste des arbitres **Adultes** convoqués :

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
SABOUR	AZEDDINE	District Assistant 1
ABACHKIA	SABER	District Assistant 2
EL HADDIOUI	JALAL	District Assistant 2
ASTIER	ANTOINE	District Assistant 2
LEBON	FLORIAN	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
AMARA	MOHSEN	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
AURIC	FREDERIC	District 4
BAGHOUGH	AZIZ	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BAHRADI	NADIR	District 4
BELKADI	MHAMED	District 4
BERTRAND	SEBASTIEN	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4
CAUVIN	NICOLAS	District 4
FARIA CARVALHO	BRUNO	District 4
GAILLARD	ENAEL	District 4
GALOYAN	YOURI	District 4
GHEBBARI	JEREMY	District 4
GHEBBARI	JIMMY	District 4
GONCALVES	YOANN	District 4
HAFSOUNI	MAHER	District 4
KHIATI	NACER	District 4
LAMY	FELIX	District 4
LEBEAU	QUENTIN	District 4
MARTIN GARIN	YANN	District 4
MESTOURA	IDRIS	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NODON	KEVIN	District 4
PERGE	DAVID	District 4
PERRI	VINCENT	District 4
REBOUL	JEAN PIERRE	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
YANIK	NAZMI	District 4
CHAABANE	MEDHI	District 3

CHEVAL ALBERT	FANNY	District 3
DADDA	DJILLALI	District 3
DJERIDI	IDRISS	District 3
GONCALVES	DANIEL	District 3
KHALDI	KAMAL	District 3
PINTO	PATRICK	District 3
BEGOT	SEBASTIEN	District 2
EL MARRAHI	SAID	District 2
JOUAN	JANNICK	District 2
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1

ATTENTION ! Les arbitres n'ayant pas de pass' vaccinal ne pourront pas participer au rattrapage mais devront envoyer un mail.

FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : PARA FOOTBALL ADAPTE

Dans le cadre de la convention signée entre la Fédération Française de Football et la Fédération Française de sport adapté (FFSA), le District Drôme-Ardèche de Football s'associe naturellement aux différentes manifestations et/ou formations qui seront organisées sur nos 2 départements.

Suite à la première formation spécifique qui s'est déroulée le vendredi 15 octobre 2021 à laquelle 4 arbitres ont participé (*voir informations ci-dessous*), **une deuxième formation est programmée le vendredi 4 mars 2022 au siège du District à GUILHERAND-GRANGES.**

Il s'agira de la deuxième formation diplômante proposée sur le territoire National.

Pour cela, MERCI de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : rviallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr pour le vendredi 25 février 2022, délai de rigueur.

Informations relatives à la formation

L'âge n'est pas une barrière pour participer cette formation, mais par expérience, il est judicieux d'avoir au minimum 15 ans au cours de la saison sportive.

A la fin de cette formation, un diplôme d'officiel para football adapté (recyclage une fois par paralympiade) sera remis aux arbitres qui auront validé la partie théorique et pratique.

Les arbitres officiels seront licenciés Sport Adapté (licence prise en charge par la FFSA et port de la tenue officielle sport adapté).

A noter que les matchs arbitrés en FFSA seront valables pour le décompte des matchs à arbitrer en FFF.

Enfin, la Commission Sportive Nationale (CNS) de para football Adapté proposera une éventuelle évolution de carrière en sélectionnant les arbitres officiels pour être :

- Arbitre national para football adapté.
- Formateur des arbitres SA.
- Arbitre Officiel sur les 5 compétitions nationales para football adapté (Championnat de France de Futsal adapté - Coupe Nationale Espoir (foot à 7) 16- 20 ans / sélection départementale - Championnat de France de para football à 7 Adapté - Championnat de France de para football Adapté Jeunes - Coupe de France des régions (sélection régionale).

Le contenu de la formation se déclinera en 2 parties, à savoir :

1) une partie théorique (durée : 2h30 environ) :

- Un module spécifique sur le football, pour des personnes non-arbitres FFF.
- Un module évoquant les spécificités des footballeurs Sport Adapté (public Sport Adapté – présentation des différents types de handicap – quelle posture doit-on avoir, comment agir et réagir...).
- Un module portant sur le règlement sportif para football adapté (réglementation suivant les classes...).
- Validation par un QCM.

Date de la formation théorique : Vendredi 4 mars 2022 en soirée (Siège du District Drôme-Ardèche de Football)

2) Une partie pratique :

- Mise en application des notions théoriques sur les terrains : arbitrage de matchs Sport Adapté en 26/07.
- La priorité sera donnée aux arbitres n'ayant jamais ou peu officié en sport adapté. Si le nombre de match possible est insuffisant par rapport au nombre de personnes à évaluer, ceux qui ne passeraient pas en arbitrage (central) sur le terrain seraient évalués en tant qu'assistant.
- Validation CSN et CDSA 26/07.

Date des évaluations pratiques : Samedi 5 mars 2022 à RUOMS

FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : BEACH SOCCER

Le Beach soccer est une pratique qui attire de plus en plus de licenciés car il s'adapte à la diversité des attentes de notre société.

Au cœur du projet fédéral de demain, le Beach soccer tend à se développer dans différents domaines qui constitueront de véritables piliers de développement et de pérennisation.

Pour information, la LAURA Foot a identifié notre District comme site référent du beach soccer.

A ce jour, 2 terrains de beach soccer sont référencés : GUILHERAND-GRANGES et VESSEAUX.

Par conséquent, un championnat (sous forme de plateaux de 3 équipes) aura lieu en semaine du 14 avril au 23 mai 2022 avec une finale départementale (4 équipes qualifiées) programmée le samedi 11 juin 2022

Naturellement, l'un des piliers de développement de cette pratique spécifique est la formation des arbitres.

A ce sujet, une formation spécifique arbitrage Beach Soccer sera organisée le samedi 9 avril 2022 (journée) au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Pour cela, MERCI de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : rviallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr pour le jeudi 24 mars 2022, délai de rigueur.

Toutes les candidatures seront étudiées et validées par la Commission de District de l'Arbitrage.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Pour toute question relative avec le Statut de l'Arbitrage veuillez contacter jusqu'à nouvel ordre : BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison que trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de

la FMI, ce qui peut avoir des conséquences très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif, lors de la clôture de la FMI, d'être en présence dans votre vestiaire, soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et ensuite leur faire signer et clôturer, en leur présence la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) vous devez **UNIQUEMENT** prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.

ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que chaque absence de dernière minute, que ce soit pour blessure professionnelle ou tout autre raisons, **vous devez impérativement en avvertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge pensez à relever tous les éléments.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, nous vous rappelons que suite de deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Si le portail des officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez le faire sur le rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

DÉSIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine concernant les horaires ou les terrains.

La C.D.A. vous préviendra de tout changement à partir du vendredi soir après 20 heures

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que pour toute indisponibilité, elle doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Pour toute indisponibilité non déposée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A

AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez vous excuser par mail à la boîte mail arbitre est en copie à Roland VIALLET si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.

Vous devrez également être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

MARS 2022

- Samedi 5 mars :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

- Samedi 19 mars :

Rattrapage des Formations continues de toutes les catégories d'arbitres

MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

Commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18, en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.

COURRIER DES CLUBS

. **E.S. BOULIEU LES ANNONAY** : Courriel nous demandant un arbitre pour leur équipe Seniors D 5 pour le 20/02/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

. **A.S. ST UZE** : Courriel nous demandant un arbitre pour leur équipe Seniors D 5 pour le 13/03/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

. **F.C. DIOIS** : Courriel nous adressant ses félicitations de l'arbitre de la rencontre seniors D 3 du 20/02/2022. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons votre courriel à l'intéressé.

COURRIER DES ARBITRES

. **AURIC Frédéric** : Courriel nous adressant sa prolongation médicale d'indisponibilité jusqu'au 12/03/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **FRAISSE Matéo** : Courriel nous transmettant ses excuses pour son absence à la formation continue des J.A.D. du samedi 19/02/2022 pour raison de santé partielle. Lu et noté mais non excusé.

. **ZERGIT Mohamed** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 12/03/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **BORNIER Ingrid** : Courriel nous adressant son rapport circonstancié de sa rencontre Seniors D 4 du 20/02/2022. Lu et noté.

. **PIGNON Kevin** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.

. **JOUAN Jannick** : Courriel nous adressant son certificat médical de son absence du 20/02/2022.

Lu et noté. Prompt rétablissement.

- . **YILDIZ Fatih** : Courriel nous informant des faits qui se sont produits lors des 10 dernières minutes de sa rencontre Seniors D 5 du 20/02/2022. Lu et noté.
- . **LE JEUNE Alan** : Courriel nous adressant son certificat médical de son indisponibilité jusqu'au 19/03/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **JOYEUSAZ Kais** : Courriel nous informant de son indisponibilité pour le 27/02/2022 pour raison de santé. Lu et noté dans l'attente d'un justificatif. Prompt rétablissement.
- . **BOINON Yoann** : Courriel nous informant du bon comportement des deux équipes lors de sa rencontre Seniors D 2 du 27/02/2022. Lu et noté.
- . **CALATAYUD Renaud** : Courriel nous informant de son erreur sur la FMI de sa rencontre du 27/02/2022. Lu et noté.
- . **PERGE David** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 01/03/2022 pour raison médicale (certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **PROTOY Baptiste**: Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.
- . **PERRI Vincent** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'à la fin de la saison pour raison médicale. Lu et noté. Bon courage et prompt rétablissement.

COURRIER DIVERS

- . **VIALATTE Bruno (Tuteur)** : Courriel nous adressant son rapport circonstancié de la rencontre Seniors D 4 du 20/02/2022. Lu et noté.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ÉCUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Ceux qui n'en ont pas ou qui l'auraient perdu, peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT